



**PROCES VERBAL**  
**Conseil Municipal de WAILLY**  
**le 19 avril 2016**

Régulièrement convoqué pour ce mardi 19 avril 2016 à 20 h 15, le Conseil Municipal s'est réuni en la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Michaël AUDEGOND.

**Présents :** Mmes Patricia DELIGNE - Colette NOURRY - Gaëtane DELATTRE - Dominique LEFEBVRE - Nicole SAVARY - Julie DALONGEVILLE - Valérie CASIER,  
MM Michaël AUDEGOND - Francis DALONGEVILLE- Henri MACE - Paul MERCIER - Denis VIGNERON - Jean-Marie ZIEBA - Alain BOURDREL - Daniel HERMANT.

**Absent excusé :** aucun

**15 votants**

Il est 20 h 18 M. le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil présents ce soir, salue les habitants présents dans la salle.

**1. Désignation d'un secrétaire de séance.**

Monsieur le Maire appelle à candidature et demande, parmi les élus, le nom de la personne qui souhaite être Secrétaire de séance.

Dominique LEFEBVRE se porte candidate.

Candidature acceptée à l'unanimité.

**2. Approbation du Procès-Verbal de la dernière réunion du 24 février 2016**

Monsieur le Maire demande s'il y a des modifications à effectuer.

Alain BOURDREL intervient pour demander de reporter son intervention de la page 14 à la page 15. « *Selon moi, c'est à ce moment que je suis intervenu, juste après l'intervention de Francis DALONGEVILLE, il faut donc mettre mon intervention page 15 et non page 14... »* ».

Demande acceptée.

Francis DALONGEVILLE demande de mettre une précision sur son intervention page 16.  
*« Après renseignements pris, le montant sera de 34.284 € TTC au lieu de 34.000 € comme il est écrit ».*

Demande acceptée.

Le Procès-Verbal est soumis au vote.

Il est adopté à la majorité absolue par 12 voix pour, 3 contre.

Paul MERCIER intervient précisant *« je ne retrouve pas sur l'ordre du jour d'aujourd'hui les deux points de celui du 24/02 qui avaient été reportés : l'un sur le remboursement des frais de déplacements professionnels et l'autre sur la prise en charge par la Commune des cotisations-Prévoyance des agents titulaires... ».*

### **3. Inscription des questions diverses :**

Monsieur le Maire demande à Denis VIGNERON une intervention par rapport à l'Ecole.

Francis DALONGEVILLE interviendra sur le Chemin du Belloy et sur l'éclairage de la Rue d'ARRAS.

Jean-Marie ZIEBA donnera une précision sur l'intervention de la Société BIOTOPE.

Monsieur le Maire présentera le dossier de l'inauguration de la stèle qui sera érigée à la mémoire des Tirailleurs marocains : combattants de 14/18 ; et précisera le dossier du Service Civique par rapport au Chemin de Mémoire.

Patricia DELIGNE fera une déclaration personnelle.

Avant de passer à la première Délibération inscrite à l'Ordre du Jour, Paul MERCIER demande au Maire et au Conseil s'il peut faire une déclaration

Demande acceptée.

Paul MERCIER : *« Concernant l'Ordre du Jour du 24 février, les points 5 et 6 avaient été reportés. Or, ils n'apparaissent plus sur l'Ordre du jour de ce présent Conseil. Qu'en est-il ?*

Monsieur le Maire confirme et précise *« qu'ils sont purement et simplement abandonnés car les renseignements obtenus ne nous sont pas favorables. »*

Paul MERCIER reprend *« C'est une information qui concerne surtout Madame CASIER et Messieurs BOURDREL et HERMANT, car les autres membres du Conseil sont au courant.*

*En novembre 2015, mes colistiers m'ont demandé de poser ma candidature pour représenter le Conseil Municipal en poste Titulaire auprès de la CCAF (Commission Communale d'Aménagement Foncier). Lors du Conseil Municipal du 07 décembre 2015, une candidature supplémentaire surprise est venue s'ajouter à la mienne. Avec le résultat de vote que nous connaissons tous.*

*J'en ai conclu qu'il fallait me retirer de la Commission Finances, des deux Commissions économiques de la CUA, de la Commission Marché et plus généralement de ne plus assister aux différentes manifestations qui ont lieu dans la Commune.*

*J'avais espéré que Monsieur le Maire provoquerait une réunion d'explications, mais celle-ci n'a pas eu lieu.*

Monsieur le Maire interrompt Paul MERCIER pour préciser « *que l'explication a été donnée lors du Conseil Municipal qui a suivi.* »

Paul MERCIER répond : « *Concernant ma non-élection, non !* »

Monsieur le Maire acquiesce, mais tient à préciser « *qu'il y a eu un courrier de contestation des élections, derrière tout cela...* »

« *De plus je rappelle que les Conseillers Départementaux qui ont validé ces élections de la CCAF ne sont plus, aujourd'hui, élus ; suite à une contestation des élections déposée auprès du Tribunal Administratif, puis du Conseil d'Etat. Donc quid maintenant de la valeur de nos propres élections ?* »

Paul MERCIER reprend : « *J'ai été victime d'un « coup monté » que je n'apprécie pas du tout, il a fallu que j'attende 69 ans pour connaître autant de bassesse et d'hypocrisie.* »

Alain BOURDREL demande « *s'il s'agit de toutes les désignations ?* »

Paul MERCIER : « *Non, je ne parle ici que des élections des membres du Conseil Municipal à la CCAF et de rien d'autre.* »

Monsieur le Maire conclut en rappelant à Paul MERCIER « *de reprendre le PV qui vient d'être adopté et de le relire, toutes les informations et réponses y sont inscrites !* »

Francis DALONGEVILLE d'ajouter : « *C'est malheureux de voir ce qui s'est passé...* »

Mickaël AUDEGOND revient à l'ordre du jour et précise qu'il y a une erreur dans son élaboration. En toute logique, le point 5 devant être abordé avant le point 4.

#### **4. Délibération 2016-015 : Présentation et vote du Compte Administratif 2015.**

Monsieur le Maire donne la parole à Henri MACE avant de sortir de la salle.

Henri MACE présente le compte Administratif établi par la Commune à l'appui de la projection de la pièce administrative scannée reprenant les grandes masses afin que tout le Conseil et les personnes présentes dans la salle aient sous les yeux les mêmes éléments.

« Je commencerai donc par le Compte de FONCTIONNEMENT.

- Nous avons un résultat positif reporté de 657.191,01 €, dont la part affecté au compte d'INVESTISSEMENT pour 162.544,14 €.
- L'ensemble des dépenses effectuées au cours de l'année écoulée s'élève à 493.588,03 €
- Pour ce faire, l'ensemble des recettes obtenues se monte à 605.387,28 €.

Ce qui fait que la différence entre Recettes cumulées (1.100.034,15 €) et Dépenses cumulées (493.588,03 €) nous donne un résultat positif de : 606.446,12 €.

En Compte d'INVESTISSEMENT :

- Nous avons un résultat négatif reporté de 53.150,10 €
- L'ensemble des Dépenses réalisées au cours de l'année 2015 se fixe à 203.160,05 €.
- En face nous avons en Recettes la somme de 509.576,21 €

Ce qui fait que la différence entre Recettes cumulées (509.576,21 €) et Dépenses cumulées (256.310,15 €) nous donne un résultat positif de : 253.266,06 €.

Donc pour ce Compte Administratif, l'ensemble des Dépenses (Fonctionnement + Investissement) s'élève à 749.898,18 € et l'ensemble des Recettes (Fonctionnement + Investissement) s'élève à 1.609.610,36 € ce qui nous donne un résultat positif cumulé de : 859.712,18 €.

Ce résultat cumulé se répartira comme suit : 253.266,06 € affecté au compte 001 (Compte d'investissement reporté) et 606.446,12 € au Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté).

| Lors du vote du compte administratif |                                                       |
|--------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| Nombre de membres en exercice        | <input type="text"/>                                  |
| Nombre de membres présents           | <input type="text"/>                                  |
| Nombre de suffrages exprimés         | <input type="text"/>                                  |
| Votes                                | Contre <input type="text"/> Pour <input type="text"/> |

Wailly  
DELIBERATION

SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF  
SUR LE COMPTE DE GESTION  
SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

| Lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats |                                                       |
|---------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| Nombre de membres en exercice                                       | <input type="text"/>                                  |
| Nombre de membres présents                                          | <input type="text"/>                                  |
| Nombre de suffrages exprimés                                        | <input type="text"/>                                  |
| Votes                                                               | Contre <input type="text"/> Pour <input type="text"/> |

Date de la convocation.....  
Séance du .....à.....heures.....

Le.....réuni sous la présidence (1) de M....., délibérant sur le compte administratif de l'exercice....., dressé par M..... après s'être fait  
présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,  
après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,  
1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

| LIBELLE                   | FONCTIONNEMENT                |                      | INVESTISSEMENT     |                      | ENSEMBLE           |                      |
|---------------------------|-------------------------------|----------------------|--------------------|----------------------|--------------------|----------------------|
|                           | DEPENSE OU DEFICIT            | RECETTES OU EXCEDENT | DEPENSE OU DEFICIT | RECETTES OU EXCEDENT | DEPENSE OU DEFICIT | RECETTES OU EXCEDENT |
| Résultats reportés        |                               | 657 191,01 €         | 53 150,10 €        |                      | 53 150,10 €        | 657 191,01 €         |
| Part affectée à investiss |                               | 162 544,14 €         |                    |                      |                    | 162 544,14 €         |
| Opérations de l'exercice  | 493 588,03 €                  | 605 387,28 €         | 203 160,05 €       | 509 576,21 €         | 696 748,08 €       | 1 114 963,49 €       |
| Totaux                    | 493 588,03 €                  | 1 100 034,15 €       | 256 310,15 €       | 509 576,21 €         | 749 898,18 €       | 1 609 610,36 €       |
| Résultat de clôture       |                               | 606 446,12 €         |                    | 253 266,06 €         |                    | 859 712,18 €         |
|                           | Besoin de financement         |                      |                    |                      |                    |                      |
|                           | Excédent de financement       |                      | 253 266,06 €       |                      |                    |                      |
|                           | Restes à réaliser DEPENSES    |                      | 173 300,00 €       |                      |                    |                      |
|                           | Restes à réaliser RECETTES    |                      | 45 049,51 €        |                      |                    |                      |
|                           | Besoin total de financement   |                      |                    |                      |                    |                      |
|                           | Excédent total de financement |                      | 125 015,57 €       |                      |                    |                      |

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en francs et constate l'exactitude de leur conversion en euros,

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

|              |
|--------------|
| 606 446,12 € |
|--------------|

au compte 1068 (recette d'investissement)  
au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ont signé au registre des délibérations MM.....

Pour expédition conforme,  
Le Président (lors du vote du compte administratif),

(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.

Monsieur le Maire étant sorti, Patricia DELIGNE : Première Adjointe, invite les membres du Conseil à passer au vote.

La Délibération portant sur l'adoption du Compte Administratif 2015 est adoptée à la majorité absolue par 12 voix pour et 3 contre.

## **5. Délibération 2016-016 : Présentation et vote du Compte de Gestion 2015.**

Henri MACE informe les membres du Conseil Municipal *« que le Compte Administratif est en totalité conforme au Compte de Gestion lequel est établi par la Trésorerie. Monsieur WIMETZ confirmant mes propos. »*

Patricia DELIGNE invite alors le Conseil à se prononcer sur le Compte de Gestion.

La Délibération portant sur le Compte de Gestion est adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire est invité à reprendre sa place et ainsi assurer la continuité de la Présidence du Conseil.

## **6. Information : Présentation de la stratégie budgétaire de la Commune.**

Monsieur le Maire explique que : *« ce point est une information et non une Délibération. Que ce point a été placé dans les Délibérations dans l'ordre du jour car il fait partie intégrante du Budget Communal. »*

*« Avant toute chose, j'ai deux marqueurs forts à vous présenter.*

- *Tout d'abord notre Commune connaît encore cette année une baisse très importante de ses Recettes en dotations qu'elles émanent de l'Etat, de la Région ou encore de la CUA. Bien évidemment nous ne sommes pas la seule Commune à le subir ; mais nous le sommes plus que nos voisines adhérentes à la CUA.*

*Les Lois de finances, nous le savons, depuis deux ans font porter sur les Communes un besoin fort de faire des économies, même si le Président de la République a annoncé un gel de ces baisses de dotations jusque fin 2017. Mais on peut imaginer que celles-ci reprendront de plus belle dès 2018 qui ne sera plus une année électorale.*

*Quelles sont donc ces baisses qui nous concernent ? :*

- ✓ *La Dotation de Solidarité qui fonctionne comme un fonds de péréquation qui passe de 39.032 € à 33.280 € (elle est déterminée par la CUA et a été fixée sur les bases de l'ancienne taxe professionnelle).*
- ✓ *Le FPIC (Fonds de Péréquation Inter Communal) : Nous avons obtenu en 2015 : 19.674 €, pour cette année 2016, nous obtiendrons : 16.050 €.*
- ✓ *La Dotation Générale de fonctionnement ou DGF qui est notre principale ressource de fonctionnement versée par l'Etat passe de 99.021 € pour 2015 à*

87.358 € pour 2016. Nous avons estimé la baisse à 10% mais nous sommes maintenant plus proches des 15% de baisse.

- ✓ La Dotation Nationale de Péréquation, la baisse est faible car nous passons de 11.915 € à 10.724 €, mais c'est encore une baisse. Je reviendrai sur ce point après. »

« Sans vouloir vous assommer de chiffres, il suffit de bien prendre en considération que chaque ligne de Recettes est affectée d'une baisse plus ou moins forte et que les charges budgétaires qui s'imposent à nous depuis deux ans comme les TAP ou l'ADS ne facilitent pas aujourd'hui l'élaboration d'un Budget communal. Nous avons perdu 75.000 € en 3 ans ».

« Donc pourquoi ces baisses évidentes pour nous ? Avant, rien n'était véritablement annoncé. Aujourd'hui, cela l'est. Nous avons moins de Dotations car nous avons une fiscalité trop faible. De fait, sur le territoire de la CUA, WAILLY est la plus touchée par ces baisses.

Notre richesse fiscale est supérieure à la moyenne et notre niveau d'imposition est inférieur à cette même moyenne.

Par exemple, notre Taxe d'habitation est à moins de 10% alors que des Communes limitrophes à la nôtre sont à 15% voire à 20%.

Certes, il y a dans le système étatique : la péréquation. Ces dotations de péréquation sont là pour amortir les baisses des dotations classiques. Or, là où la péréquation devrait jouer son rôle premier, le delta que nous avons entre taxe fiscales et imposition est trop important ; l'Etat a décidé de nous appliquer la double peine en baissant notre péréquation. »

« Toutes nos dotations sont donc à la baisse. Ce que je vous dis n'est pas un jugement mais un constat. »

- « Second marqueur fort : notre volonté d'investir. »

« L'Etat contre toute attente, il y a 4 ou 5 semaines, a créé un fonds de 1 milliard d'euros qu'il a appelé : SIPL (Soutien à l'Investissement Public Local), ceci pour relancer l'économie nationale au travers des investissements réalisés par les Collectivités Territoriales.

Il y a deux types d'enveloppes à utiliser basée sur deux thématiques, l'une concernant la priorité et l'autre concernant le développement. Je précise que les délais de réponses étaient très contraignant car nous avons 48 heures pour constituer et envoyer en Préfecture via la CUA nos projets envisagés tant en priorité qu'en développement :

Nous avons donc établi deux demandes pour la Commune de WAILLY.

- Dans le cadre de la priorité : Mise aux normes des bâtiments publics pour l'accès aux personnes à mobilité réduite dites PMR (450 millions d'euros à l'échelle de la France). Aucune aide n'a été prévue par le législateur pour les accès PMR rendus obligatoires aux Collectivités Territoriales.

*Ceci est donc pour nous une opportunité unique pour financer les accès PMR qui représentent la somme de 100.000 € HT. En déduisant cette aide SIPL et les fonds de concours CUA, il resterait à la charge de la Commune environ 22.500 € pour financer :*

- *L'ascenseur et l'accès à l'Ecole Robert DOISNEAU,*
- *L'ascenseur à la Mairie (salle d'honneur),*
- *La rampe d'accès à l'Eglise St Pierre,*
- *Le Cimetière (séparer les quatre carrés du cimetière par des allées en dur,*
- *La Maison des Associations (réfection des toilettes).*

- *Enveloppe numéro 2 : Elle est identifiée pour les Communes rurales en réfection du Centre-Bourg.*

*Souvenez-vous, nous avons déjà identifié la zone centrale avec les Rues : de Pas (du café le Virage jusqu'à l'oratoire), de la Mairie, de l'Eglise (du café le Virage jusqu'au Monument aux Morts) avec la réfection de la place pour mieux accueillir le marché dominical. Dans cet espace, hormis le cimetière, nous retrouvons tous les bâtiments publics et les services comme le Cabinet Médical. Nous avons un réel souci de connexion entre ces bâtiments avec les trottoirs qui mettent en insécurité surtout les enfants quand ils doivent se déplacer pour aller à la Maison des Associations.*

*La réfection des trottoirs sur ces portions permettront aussi des personnes en fauteuil de pouvoir se déplacer. D'autant que le Conseil Départemental qui gère la RD3 et la CUA qui gère les trottoirs sur la même portion, sont prêts à nous suivre financièrement pour revoir la sécurisation de ce cheminement local devant l'école.*

*Nous avons budgétisé en investissement une enveloppe globale de 842.000 € HT. Déduction faite de toutes les subventions possibles (CAF, CD62, CUA, FDE, SIPL, un reliquat de DETR pour la place et la TVA à récupérer) il resterait à la charge de la Commune la somme de 255.000 €.*

*Ces 842.000€ concernent :*

- *Une Plate-forme multisports sur le terrain adjacent à la Mairie,*
- *Le réaménagement de la place,*
- *L'enfouissement des réseaux sur le trapèze que je viens de vous redéfinir,*
- *Le passage à un éclairage LED,*
- *La réalisation des trottoirs.*

*Voilà ce que je souhaitais vous présenter avant que nous abordions dans quelques instants la présentation du Budget 2016. Monsieur MACE vous en refera le point chapitre par chapitre.»*

## **7. Délibération 2016-017 : Présentation et vote des taux d'imposition 2016.**

*Monsieur le Maire expose le fait « qu'à ce jour le produit fiscal estimé sur 2016 serait de 228.009 € si nous ne faisons aucune modification. »*

*Je reviens sur le sujet de la baisse de la DGF et du taux d'imposition qui nous concerne. Il semble qu'afin de maintenir ou tout au moins limiter les baisses de notre dotation, geler nos taux d'imposition serait une erreur, cela donnerait un mauvais signe à l'Etat. Au cours des années prochaines on nous ferait payer fortement notre maintien fiscal.*

*D'un autre côté, je n'oublie pas notre engagement de ne pas augmenter de façon importante les impôts sur WAILLY.*

*Aussi quoi qu'il arrive, notre imposition augmentera car la fiscalité est revue à la hausse de 2% par le Département, de 2% par la Région et 1% par l'Etat. Donc +5% au moins, même si une somme de pourcentages n'est pas une réalité.*

*Ce qui vous est proposé, c'est de rester sur la lignée que nous nous sommes donnée à savoir une augmentation de 1% sur la Taxe d'habitation, 1% sur la Taxe foncière bâtie et 1% sur la Taxe Foncière non bâtie. Le message envoyé à l'Etat serait de dire que certes nous sommes encore sous la barre des 10% mais que la pression fiscale continue de s'exercer. »*

*« Y a-t-il des questions ou des remarques ? »*

Alain BOURDREL et Paul MERCIER demandent les nouveaux taux.

Monsieur le Maire avance *« qu'il ne les a pas calculés et Monsieur WIMETZ ne me les a pas faire suivre ; mais il suffit d'augmenter les taux connus à ce jour de 1%. »*

Paul MERCIER intervient en annonçant que *« pour la Taxe Foncière bâtie, nous allons passer les 15%... »*

Messieurs AUDEGOND et MACE réfutent ce taux et précisent *« qu'à 14,18%, il convient d'ajouter 0,14% (1% du taux connu) soit une taxe modifiée à 14,32%. »*

*« Nous devrions avoir pour l'habitation 9,73% + 0,09%, et la Taxe Foncière non bâtie 35,3% + 0,35%. Tout cela restant à confirmer par la Trésorerie. Ce qui correspondrait à une recette fiscale de 230229€ au lieu de 228.009€ soit +2.220€ pour 1.090 habitants ».*

Paul MERCIER intervient : *« Je reconnais avoir fait une erreur de calcul en plaçant maladroitement une virgule ».*

Francis DALONGEVILLE intervient pour demander *« si ce sont bien les trois taux qui vont être augmentés de 1% ».*

Réponse affirmative du Maire.

Francis DALONGEVILLE précise qu' *« il votera contre cette Délibération. »*

Monsieur le Maire lui répond *« que ceci est une question d'équité entre le habitants »*, puis il passe au vote.

La Délibération est adoptée à la majorité absolue par 11 voix pour et 4 contre.

## **8. Délibération 2016-018 : Attribution des subventions aux Associations.**

Monsieur le Maire donne la parole à Colette NOURRY.

Colette NOURRY expose le fait elle a reçu 7 demandes d'associations waillysiennes et 5 d'associations extérieures. Elle fait suivre un tableau récapitulatif des subventions à accorder.

*Colette NOURRY liste les demandes :*

- ❖ *La première demande émane de l'Association des anciens combattants qui demande la somme de 150€.*

*Le dossier présenté est complet et la Commission Finances a donné son aval pour la présentation au Conseil d'une demande de 150€.*

*Demande de 150 € adoptée à l'unanimité.*

- ❖ *Demande de l'Association des Métiers d'Art : il est sollicité la somme 200 €.*

*Le dossier présenté est complet, mais la Commission Finances, au vu de l'Epargne enregistrée, a donné son aval pour une présentation du dossier à 150€.*

*Demande de 150€ adoptée à l'unanimité.*

- ❖ *Demande de l'Association Ré-Création : il est sollicité la somme de 150 €.*

*Le dossier présenté est complet et la Commission Finances a donné son aval pour une présentation de 150€ car dans le projet il y a un élargissement des activités proposées.*

*Demande de 150€ adoptée à l'unanimité.*

- ❖ *Demande de l'Association Marche-Amitié-Détente : il est sollicité la somme de 200€.*

*Le dossier présenté est complet ; aussi, à l'étude de celui-ci il apparaît que la Municipalité participe à posteriori à hauteur de 50€ au parcours du cœur ; la Commission Finances propose donc de cumuler les deux actions et d'allouer à l'Association la somme de 250€.*

*Demande de 250€ adoptée à l'unanimité.*

- ❖ *Demande de WAILLY en FETE dont la demande est de 2.166 €.*

*Le dossier est complet, et la Commission Finances a donné son aval pour une subvention au montant arrondi à 2.200€ le prix des manèges et le coût du spectacle pour la ducasse... pouvant évoluer à la hausse ; et ce ne sont certainement pas les 34€ de différence qui pourront combler les augmentations.*

*Demande de 2.200€ adoptée à l'unanimité.*

- ❖ *Demande de l'Association « La Clé des Sols » dont la demande est de 2.000€.*

*Le dossier est complet mais la Commission Finances y a mis des réserves.*

*En effet l'année 2015 a été pour cette Association une année exceptionnelle dans le mauvais sens du terme. La Porte des Vallées n'avait pas versé en temps et en heure sa subvention et un redressement de l'URSSAF avait mis la pérennité de la Clé des Sols en sursis.*

*Notre Commune a donc accepté exceptionnellement de lui accorder une aide de 2.000€.*

*Aujourd'hui, le dossier URSSAF est réglé, et la Commune de RIVIERE devrait répondre présente comme il se doit. Les Professeurs doivent aussi « jouer le jeu » de l'investissement. La Commission Finances propose donc de revoir à la baisse la demande en la fixant à 1.000€.*

Jean-Marie ZIEBA rappelle que certes « nous mettons à disposition les locaux nécessaires et nous prenons en charge, bien entendu, le chauffage et l'électricité, mais que ceci est un engagement municipal de longue date ».

Alain BOURDREL : « rappelez-moi le lieu du siège social de cette association ? »

Jean-Marie ZIEBA lui répond immédiatement « RIVIERE » mais il précise que « cette Association a dans sa dénomination les noms des deux Communes : RIVIERE/WAILLY ; de plus il n'en demeure pas moins que nous tenons à maintenir sur le sol waillysien cette association qui est la seule école à cordes du Département. Enfin, vous n'êtes pas sans savoir que RIVIERE va rejoindre au 01.01.2017 la CUA, et j'espère très fortement que nous échangerons souvent et de façon importante avec nos voisins de RIVIERE ».

Nicole SAVARY demande « dans la subvention sollicitée il y a peut-être la volonté d'acheter des instruments... »

Réponse lui est faite par la négative.

Jean-Marie ZIEBA précise toutefois que « la Clé des Sols répond systématiquement et favorablement à nos demandes de participation comme pour les INOUÏES, ou encore le Noël des enfants... Cet engagement est à prendre en considération pour accepter au moins 50% de la somme demandée. »

*Subvention de 1.000€ adoptée à l'unanimité.*

- ❖ *Demande de l'APE : c'est une demande de dernière minute qu'on m'a remis hier seulement ; alors que la Présidente avait pris l'engagement de me le retourner dans les délais impartis. La demande est de 400€.*

*Le dossier est complet et le projet de location de jeux gonflables pour la fête de fin d'année scolaire est bien repris dans le budget remis.*

*La Commission Finances a donné son aval pour les 400€.*

Jean-Marie ZIEBA intervient pour préciser certains points sur l'APE: « Même si c'est Association a des interventions louables car allant dans le sens des enfants, il n'en demeure pas moins qu'il y a eu un souci au sein du fonctionnement de cette Association.

*L'année dernière, en Assemblée Générale, le Président sortant, pour des raisons personnelles*

*n'avait pas souhaité se représenter pour une nouvelle mandature. Il y a donc eu, normalement, élection d'un nouveau Bureau et de fait d'une nouvelle Présidente.*

*Il se trouve que cette Présidente a démissionné il y a quelques semaines et cela sans crier gare. L'ancien Président s'est donc retrouvé devant un fait accompli.*

*Par volonté de bien faire et maintenir des activités au bénéfice des enfants de notre Ecole, il s'est rapproché de la Préfecture pour connaître la marche à suivre. Il en est ressorti qu'aucune démarche administrative n'avait été faite, c'est la dire que ni le Bureau, ni la Présidente n'avaient été enregistrés. Ils n'avaient donc aucune légitimité.*

*L'ancien Président sans avoir été élu était toujours le Président de droit donc toujours responsable*

*Il faut noter que des activités ont eu lieu comme le Carnaval à RIVIERE et le couscous de WARLUS. Par chance, il n'y a eu aucun incident ou accident car c'est l'ancien Président qui était pénalement responsable. Ce qui est inacceptable.*

*J'annonce donc ici que nous allons être encore plus vigilants sur les dossiers de subventions remis. Le poste de Président n'est pas une gloire, c'est un engagement sur ses biens propres et une responsabilité pénale engagée.*

*Si les dossiers administratifs ne sont pas en règle avec la Préfecture, il ne sera accordé aucune subvention. »*

*Colette NOURRY rappelle que « dans le dossier de demande de subvention les pièces sont réclamées et pourtant... De plus, la mise à disposition de la Maison des Associations est un avantage en nature qui doit être rappelé dans les différents bilans »*

Nicole SAVARY demande si le Président va rester Président.

Jean-Marie ZIEBA répond « *Il est Président de Droit par la Préfecture et de Fait par la situation mais il ne le restera comme il me l'a précisé, que jusqu'en septembre 2016.* »

La demande de 400€ émanant de l'APE est adoptée à la majorité absolue par 14 voix pour et 1 abstention.

Monsieur le Maire demande à Colette NOURRY de nous présenter les demandes des Associations extérieures.

Colette NOURRY reprend :

*« Nous avons accordé en 2015 : 100€ aux DDEN, 200€ à l'Association TOGO et 100€ à la PEP.*

*❖ Pour les DDEN, j'ai la même demande soit 100€.*

*Demande de 100€ adoptée à l'unanimité.*

*❖ Pour la PEP demande de 100€ (5 enfants de WAILLY y sont scolarisés)*

*Demande de 100€ adoptée à l'unanimité.*

❖ *Arts Martiaux demande non précisée (3 enfants y sont inscrits)*

*Ratio calculé par rapport à la demande précédente soit 50€ alloués à l'unanimité.*

## **9. Délibération 2016-019 : Présentation et vote du Budget Primitif 2016.**

Monsieur le Maire donne la parole à Henri MACE.

Un diaporama reprenant la totalité du Budget est projeté sur écran pour inviter aux questions,

Henri MACE présente les grands chapitres du Budget :

« Je commence par vous exposer les lignes des Dépenses de Fonctionnement puis j'aborderai la partie Investissement où nous retrouverons la stratégie présentée par Monsieur le Maire il y a quelques instants avec une différence qui s'explique par les chiffres que seront en TTC alors que tout à l'heure ils étaient en HT :

Chapitre 011 : **Charges à caractère général**, un total proposé de 176.650€,  
Chapitre 012 : **Charges de Personnel** : 266.400€ contre 275.800€ proposés en 2015,  
Chapitre 014 : **Atténuation de Produits** : 1.500€,  
Chapitre 022 : **Dépenses imprévues** : 10.000€,  
Chapitre 023 : **Virement à la section d'investissement** : 283.736,99€,  
Chapitre 65 : **Autres Charges de Gestion** : 59.400€,  
Chapitre 66 : **Charges Financières** : 11.932,57,  
Chapitre 67 : **Charges exceptionnelles** : 1.500€,

*Le total des dépenses devrait s'élever à : 811.119,56 € (dont le virement à la section d'investissement).*

*En Recettes de Fonctionnement :*

Chapitre 002 : **Excédent de Fonctionnement reporté** : 606.446,12€,  
Chapitre 013 : **Atténuation de charges** : 30.000€,  
Chapitre 70 : **Produits des services du Domaine** : 47.250€,  
Chapitre 73 : **Impôts et Taxes** : 319.896€,  
Chapitre 74 : **Dotations et Participations** : 144.520€  
Chapitre 75 : **Autres produits de gestion** : 750€,  
Chapitre 77 : **Produits exceptionnels** : 1.000€,

*Le total des Recettes devrait s'élever à : 1.149.862,12 €.*

Francis DALONGEVILLE fait remarquer que « nous sommes en période de restrictions budgétaires et pourtant je constate une augmentation des dépenses à caractère général. Il est proposé 176.650€, alors qu'en 2015 nous avons réalisé 165.884,02€... »

Henri MACE lui apporte la réponse suivante : *« En 2015, Budget que tu as approuvé, nous avons prévu 179.450€ de dépenses et nous n'avons réellement dépensé que 165.884,02€, nous avons effectué une bonne gestion en respectant le Budget primitif tout en dépensant moins ; ce qui prouve que nous devons nous poser en termes de prévisionnel. Qu'il vaut mieux avoir des prévisions hautes et constater en fin d'année que nous avons réalisé des réductions significatives et ce malgré l'ADS et le rachat de tout les matériels de nos salariés suite au vol commis en décembre 2015. ».*

Francis DALONGEVILLE *« Certes, mais il faut constater que des lignes ont « explosé comme les fournitures scolaires ou administratives...Dans les Administrations ou les entreprises, on respecte les Budgets votés ».*

Henri MACE : *« je prends l'exemple des « Achats de Prestations de Services », nous avons réalisé en 2015 : 30.444€ et nous proposons pour 2016 : 15.000€. Cela ne signifie pas que nous avons baissé de 15.000€, cela veut dire que ces 15.000€ de différence ont été ventilés dans les bonnes rubriques. Car je rappelle que nous sommes très attentifs aux affectations des factures et que celles-ci sont regardées à la loupe avant d'en lancer le paiement. »*

Francis DALONGEVILLE : *« moi, je prends l'exemple de « Fêtes et Cérémonies », on passe de 15.150€ en 2015 à une proposition de 16.000€ alors que nous n'aurons plus le repas des aînés »*

Henri MACE répond *« Tout d'abord, le repas des aînés va être transformé et non pas supprimé ; il va être transformé en après-midi récréatif afin d'y faire venir plus d'aînés qu'au repas. Ensuite, il y a plus d'initiatives culturelles comme les inouïs etc...Tout cela a un coût. Donc la ligne que tu pointes n'explose pas ! ».*

Paul MERCIER précise que *« ce Budget reste excédentaire, malgré le report à la section d'Investissement ».*

Henri MACE confirme cette intervention.

Henri MACE reprend sa présentation.

*« En ce qui concerne les Dépenses d'Investissements :*

*Chapitre 020 : Dépenses imprévues : 10.000€,*

*Chapitre 16 : Emprunts et Dettes assimilées : 37.059,31€,*

*Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : 1.111.184,00€,*

*Nous y retrouvons l'illustration de la stratégie développée tout à l'heure par Monsieur le Maire ; avec en détail, les valeurs en TTC des lignes visées par nos propositions d'investissements comme pour le PMR les 100.000€ en ligne 2128, la réfection des voiries et de la place en ligne 2151 pour 206.400€ et 640.000€ sur la ligne 21534 pour l'enfouissement des réseaux, pour ne vous citer que les principales.*

*Soit un total des Dépenses d'investissement à hauteur de 1.158.243,31€*

*Pour les Recettes d'Investissement :*

Chapitre 001 : Solde d'exécution : 253.266.06€,

Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement : 283.736,99€,

Chapitre 10 : Dotations, Fonds Divers : 17.785,75€,

Chapitre 13 : Subventions d'investissement : 731.705,00€,

*Ce point est le facteur déterminant de notre Budget d'investissement. Si ces subventions ne peuvent être obtenues, nous devons revoir nos prétentions à la baisse par une modification du Budget présenté ce soir.*

*Ce qui nous donne un total de recettes de 1.286.493,80€.*

*Monsieur le Maire rappelle que « ceci n'est qu'un Budget primitif, il n'est pas gravé dans le marbre, il peut évoluer et être modifié ; de plus il faut noter que la récupération de la TVA qui est de l'ordre de 15% sur l'investissement, représente environ 253.000€, cette somme revenant dans les caisses de la Commune. ».*

Monsieur le Maire met le Budget au vote.

La Délibération est adoptée à la majorité absolue par 12 voix pour et 3 contre.

#### **10. Délibération 2016-020 : Effacements des réseaux (Centre-Bourg), Rue de la Mairie, et partiellement Rue de Pas et Rue de l'Eglise.**

Monsieur le Maire donne la parole à Francis DALONGEVILLE.

Francis DALONGEVILLE présente ce point : « Suite à la réunion de Conseil du 08 juin 2015 dans sa Délibération 2015-030 concernant une étude complémentaire des enfouissements des réseaux Rue de la Mairie et partiellement Rue de l'Eglise, je vous communique le coût estimatif des travaux : 360.000€ HT, plus 18.000€ HT de frais de maîtrise d'œuvre soit un total de 378.000€ HT. A ce montant il convient d'ajouter les honoraires du coordinateur SPS.

*En ce qui concerne les subventions potentielles par la Fédération Départementale de l'Energie (FDE), par le Génie Civil, les Amendes de Police, elles pourraient être de 172.320€.*

*Il resterait à charge de la Commune la somme de 205.680€ HT.*

*En ce qui concerne la Rue de Pas (premier tronçon) dont la première étude avait été réalisée en 2014, le coût avait été évalué à 243.000€ HT. Avec en face les subventions évaluées à 116.000€. Resterait donc à charge de la Commune la somme de 127.000€ HT.*

*Ce qui fait un total à charge pour la Commune sur la totalité des Rues présentées de 332.680€ HT ou 400.000€ TTC. ».*

Monsieur le Maire intervient en se référant au dossier SIPL envoyé à la Préfecture qui concerne : la plate-forme multisports, la place, l'enfouissement des réseaux et les trottoirs des rues énumérées, « Afin de jouer la prudence, j'ai volontairement minoré les subventions à recevoir et je vous rappelle qu'en ce qui concerne la Place, la subvention DETR est de 18.000€ et elle est déjà obtenue ; une demande de subvention exceptionnelle a été faite pour le tout

*pour 306.900€, auprès du Conseil Départemental pour 40.000€, auprès de la FDE pour 100.300€, auprès de la CUA par Fonds de Concours pour 50.504€, auprès de la CAF pour 10.000€.*

*Un reste à charge de 154.296€ pour la Commune.*

*Il est précisé que l'enfouissement des réseaux correspond aux 2/3 des coûts proposés en investissement. ».*

Francis DALONGEVILLE rappelle que *« l'enfouissement concerne l'électricité basse tension, le réseau téléphonique et l'éclairage public ».*

Monsieur le Maire rappelle *« que cette Délibération est à voter mais qu'elle ne peut s'appliquer que sous réserve de l'obtention des subventions. Enfin, il est à préciser que ce sera la CUA qui sera maître d'ouvrage. ».*

Francis DALONGEVILLE précise : *« les travaux ne pourront pas commencer avant 6 mois (octobre 2016), Et, avez-vous reçu l'Audit de la FDE ? ».*

Monsieur le Maire lui répond *« Ceci n'est plus nécessaire, ni utile ».*

Dominique LEFEBVRE intervient : *« Si les subventions ne sont pas accordées, que va-t-il se passer ? Fait-on les travaux ou pas, ou faisons nous autre chose ? ».*

Francis DALONGEVILLE répond : *« En ce qui concerne la subvention de la FDE, nous l'aurons, pour les Amendes de Police, il n'y aura pas de souci majeur, cela ferait 288.000€ ».*

Jean-Marie ZIEBA précise que *« les travaux sur la Rue de Pas seront réalisables car comme l'a dit Monsieur le Maire, la CUA et le Conseil Départemental sont prêts à intervenir financièrement sur ce tronçon. »*

Henri MACE confirme *« que sans subvention il y aura au moins ce plan B ».*

Jean-Marie ZIEBA propose *« de scinder cette Délibération en deux, l'une pour la Rue de Pas et l'autre pour les Rues de la Mairie et de l'Eglise. Une demande globale peut être faite avec deux Délibérations et s'il n'y a pas possibilité d'obtenir toutes les subventions, il nous restera la Délibération de la Rue de Pas en plan B, ce sera plus clair juridiquement ».*

Monsieur le Maire préfère une seule Délibération avec une rédaction pointue c'est-à-dire en priorisant la Rue de Pas, grâce à des aides précises de la CUA et du Conseil Départemental.

Monsieur le Maire met au vote cette Délibération qui est adoptée à la majorité absolue par 12 voix pour et 3 contre.

**11. Délibération 2016-021 : Programmation et réalisation des trottoirs de la Commune par bons de commande jusqu'en 2020.**

Monsieur le Maire redonne la parole à Francis DALONGEVILLE.

Francis DALONGEVILLE expose ce point : « Comme Monsieur le Maire vous l'a déjà dit, la compétence voirie (gestion des routes et des trottoirs) va être transférée à la CUA à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

La Commission travaux a donc décidé de réaliser une étude sur la réfection de tous les trottoirs de la Commune sauf ceux de la Rue de Pas qui sont déjà du domaine de la CUA.

La réfection des trottoirs en enrobé devra se faire avec une mise aux normes pour l'accessibilité PMR (Personnes à Mobilité Réduite).

Ces travaux pourraient se dérouler dans le cadre d'un marché à bons de commande sur 5 ans.

Il n'y aurait aucune modification des profils ni des largeurs des trottoirs existants.

Le coût des travaux concernant l'ensemble des rues se fixerait à 527.400€ HT.

Les subventions sollicitées viendraient en déduction de cette somme.

Je sollicite donc une Délibération sur ce point avant que la CUA ne récupère cette compétence. Après ce sera plus difficile de négocier des travaux de réfection de nos trottoirs ; c'est pourquoi je vous propose de fonctionner par bons de commande afin d'engager tout le monde ».

Monsieur le Maire intervient pour préciser : « que certes, s'il n'y a pas de volonté affichée, il n'y aura pas d'exécution de travaux ensuite, mais il faut rester prudent sur la mise en place juridique des bons de commande.

Je tiens toutefois à vous rappeler ceci : en l'état actuel des choses, un CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) a été mis en place pour le transfert de la compétence voirie.

Madame LEBORGNE a été très sollicitée sur ce point car elle a dû communiquer sur les 5 dernières années de fonctionnement les 12 dernières années d'investissement en voirie.

C'est-à-dire que si la CUA récupère la compétence voirie, elle va récupérer les dépenses mais aussi les recettes, par exemple elle va récupérer les prêts en cours affectés aux voiries ; mais la CUA ne va pas nous en faire un cadeau, ce serait trop beau. La CUA va donc appliquer les remboursements sur nos subventions AC et DSC. Ces ponctions vont encore alourdir nos baisses de recettes.

Sur ce transfert de compétence, à ce jour, nul n'est en mesure d'affirmer à quelle sauce, nous allons être mangés. Cela ne signifie pas que si la compétence part, la Commune ne paiera plus.

Faire un prévisionnel de travaux aujourd'hui, je réponds oui, mais lancer un marché à bons de commande me met en retrait, car juridiquement c'est imprudent.

Aussi, Francis, peux-tu nous donner le prévisionnel des travaux sur 5 ans ? ».

Francis DALONGEVILLE : « Pour 2016 : Rue de la Mairie et Rue de l'Eglise 82.000€,

En 2017 : Rue du Faubourg, Rue des Alouettes et Voie de Cité 99.300€,

En 2018 : Rue des Anciens Combattants, Rue de Renaucourt, Rue de Verdun 130.200€,

En 2019, Rue de Dainville, Rue des Alliés et Rue de Ficheux 96.800€,

En 2020, Rue du Moulin et Rue des Hochettes 119.100€.

*La Commission a essayé d'équilibrer les montants sur chaque année. ».*

Monsieur le Maire *« Si nous devons afficher quelque chose auprès de la CUA, je rejoins la proposition d'un prévisionnel de travaux établi par la Commission Travaux ; mais quant aux bons de commande, je préfère que nous attendions le retour des décisions de la CLECT avec l'aspect juridique et le coût qui restera à notre charge après le transfert. ».*

Paul MERCIER rappelle *« qu'une Délibération n'est pas un engagement ferme. »*

Monsieur le Maire précise qu' *« un marché à bons de commande jusqu'en 2020, est un engagement. »*

Jean-Marie ZIEBA avoue *« n'être en aucune façon convaincu du bien-fondé des bons de commande.*

*La CUA qui aura la main pourra à tout instant faire valoir ses propres engagements avant ceux que lui aurions soumis par contrainte, la CUA a ses priorités que nous ne maîtrisons pas.*

*Je ne peux pas me permettre d'annoncer aujourd'hui au Conseil : dormez tranquille, je règle ce problème ; car d'abord, je n'en ai pas le pouvoir et ensuite, je ne représente qu'une seule voix parmi 39, mais surtout je n'y crois pas.*

*Juridiquement voire moralement, nous n'avons pas « le droit » d'imposer à une Communauté de Communes des directives prises ici.*

*Puis, dans la présentation de ce point de l'ordre du jour ; je comprends parfaitement l'esprit de la formule « programmation et réalisation » qu'il faut comprendre par « programmation de réfection » ; or, une personne extérieure au Conseil peut interpréter différemment la formule en estimant que derrière le mot réalisation il a le mot action donc engagement réel. Je crois que nous devons modifier l'intitulé de ce point aussi.».*

Henri MACE intervient en précisant *« qu'il a bien saisi que ce soir, le but n'est pas de s'engager mais de programmer.*

*Il est vrai qu'il n'est pas réaliste non plus de lancer des bons de commande alors que nous n'avons pas les moyens financiers à mettre en face.*

*Par contre, rien ne nous empêche de donner une perspective sur des projets à mener. Nous devons reformuler la Délibération en mettant en avant un calendrier de travaux à réaliser. »*

Monsieur le Maire propose la formulation suivante :

***« Point 11 : Délibération 2016-021 : Programmation sur 5 ans des réfections des trottoirs de la Commune. »***

*« A la demande de plusieurs Conseillers que je rejoins, il faut impérativement préciser dans la Délibération les années et les Rues concernées ».*

Francis DALONGEVILLE interpelle Jean-Marie ZIEBA en lui précisant que *« dans ta Rue, vous avez des trottoirs, et toi, Patricia tu t'en vas ».*

Jean-Marie ZIEBA lui répond qu' *« il n'est pas là pour défendre son cas ensuite ce sont les riverains de la Rue qui ont payé leurs trottoirs, leur éclairage public et leur assainissement ;*

*cela n'a rien coûté à la Commune ! ».*

La Délibération est mise au vote.

Elle est adoptée à la majorité absolue par 13 voix pour et 2 abstentions.

**12. Délibération 2016-022 : Etablissement d'un plan topographique de la Rue de la Mairie et partiellement des Rues de Pas et de l'Eglise.**

Monsieur AUDEGOND donne la parole à Francis DALONGEVILLE.

Francis DALONGEVILLE : *«J'ai demandé trois devis auprès de cabinets de géomètres, le premier LEJEAIL et Associés à ARRAS pour le prix de 3.660€ TTC ; le second le cabinet BOGAERT à Béthune pour un montant de 3.720€ TTC et le troisième le cabinet CARON-BRIFFAUT à ARRAS pour 3.384€ TTC.*

*Le moins-disant pour le même service étant le cabinet CARON-BRIFFAUT. »*

*« Je vous rappelle ce qu'est un relevé topographique : c'est relever les fonds bâtis en façade, les réseaux aériens, la végétation, les réseaux enfouis, l'assainissement etc... C'est une photo complète de la voirie ».*

Monsieur le Maire met au vote cette Délibération.

Elle est adoptée à l'unanimité.

**13. Délibération 2016-023 : Echange de la parcelle cadastrée ZC 193 lieu-dit « le Calvaire » d'une superficie de 51 a 10 appartenant à Madame BONNART avec celle de la Commune cadastrée ZC 140 lieu-dit « le calvaire » de la même superficie.**

Monsieur le Maire donne la parole à Francis DALONGEVILLE.

Francis DALONGEVILLE : *« La Délibération 2015-018 du 10 avril 2015 donnant pouvoir au Maire pour l'échange du terrain ne précisait pas les numéros de parcelle ce qui empêchait le Notaire de procéder à l'échange et d'en rédiger l'acte.*

*Ces numéros de parcelles n'ayant pas été répertoriés par le cadastre.*

*La base de calcul ayant été chiffrée à 3.066€.*

*Nous devons délibérer en prenant soin de bien mentionner les numéros de cadastre et les superficies qui sont à 2ca près identiques. ».*

*« Je profite de ce point pour vous rappeler et j'espère pour la dernière fois, les dépenses effectuées pour la remise en état de la décharge :*

- Piézomètre : 3.852€,*
- Fauchage, nettoyage : 7.017€*
- Géomètre : 4.824€,*
- Notaire : 2.000€,*
- Sté DELAMBRE : 32.400€,*

- Clôture et semis de gazon : 28.212€,
- Le fossé demandé en dernière minute par la DREAL : 2.604€

*Pour les subventions obtenues :*

- Agence de l'eau : 26.370€,
- CUA : 30.000€
- Reste à la Commune 24.539€.

*Lorsque tous les travaux seront finalisés, nous devons respecter ensuite une procédure de suivi que je vais vous lire...(pose de terres argileuses imperméables, engazonnement, clôture, piézomètres, interdiction d'exploitation durant 30 ans, etc...)».*

*Jean-Marie ZIEBA intervient : « Je souhaite apporter des précisions sur les chiffres qui viennent de vous être annoncés.*

*Je confirme que l'Agence de l'eau nous subventionnera à hauteur de 30% De l'engagement HT. Cependant, lors du premier prévisionnel, la Sté DELAMBRE nous avait donné un devis complémentaire de 20.000€ environ au cas où nous ne pourrions obtenir de terres argileuses imperméables. D'où une aide de 26.370€ annoncée.*

*Il se trouve que les terres argileuses imperméables ont été trouvées et étalées.*

*Le devis complémentaire n'ayant plus lieu d'être, la subvention de l'Agence de l'eau calculée sur le HT va donc baisser et nous devrions avoir une somme de 19.127€ ; c'est quand même 7.000€ en moins.*

*L'intervention de la CUA s'en trouve également modifiée.*

*De mémoire, nous n'obtiendrons pas 30.000€ mais un peu plus soit 30.284€.*

*Par contre la charge de la Commune passe de 24.539€ à 30.285€.*

*Je préfère vous informer de ce changement avant que vous ne le découvriez par ailleurs. ».*

Francis DALONGEVILLE confirme ce changement.

Monsieur le Maire précise « qu'il a reçu une réponse négative de l'ADEME sur ce point ».

La Délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **14. Questions Diverses.**

- ✓ Monsieur le Maire présente l'information concernant l'Ecole et demande à Denis VIGNERON d'intervenir si besoin.

*«Il s'agit des inscriptions à l'école pour septembre 2016.*

*La question s'est posée en début de semaine pour l'inscription d'un enfant qui est extérieur à WAILLY, et sur l'inscription des enfants qui ont 2 ans.*

*Il y a 1 an nous avions un prévisionnel pour la petite et moyenne section qui nous était favorable, or une dizaine d'enfants ont été inscrits à l'extérieur de la Commune ; ce qui a bouleversé nos prévisions. Nous avons donc moins d'enfants que prévu.*

*Il est vrai que si, 20 enfants arrivaient, nous serions obligés de réagir plus que rapidement, mais a contrario si 10 enfants nous quittaient aujourd'hui, nous tomberions sous le coup d'une fermeture de classe. Et fermer une classe va très vite, en rouvrir une est de longue haleine.*

*Nous devons donc très vigilant au maintien d'un équilibre de l'effectif scolaire.  
Concernant les inscriptions extérieures, lors d'un précédent Conseil nous avons déjà débattu sur : prenons-nous ou pas ces enfants extérieurs déposés chez les nounous waillysiennes ?  
La décision avait été négative. »*

Denis VIGNERON précise « *que nous avons dit non au vu de l'effectif de l'an dernier.* »

Monsieur le Maire confirme et reprend : « *Aussi, si nous souhaitons être cohérents avec nous-mêmes sur cette position, nous devons continuer à refuser les enfants extérieurs et de trouver une autre solution comme celle d'accepter les inscriptions des enfants de 2 ans.*

Denis VIGNERON intervient pour préciser que « *ce serait accepter les inscriptions des enfants nés entre janvier et mars 2014* ».

Monsieur le Maire continue « *Ce sont des enfants qui sont certes petits mais pas tout petits. Ceci afin de maintenir un effectif permettant de conserver notre classe de maternelle.* ».

*Ensuite nous sommes régulièrement relancés par les Communes qui ont accueilli nos enfants pour des participations financières, les baisses de dotations faisant leur effet jusque-là.*

*Là encore nous n'avons jamais accepté de payer des « échanges » de ce type entre Communes Rurales, mais des Communes urbaines ou péri-urbaines comme DAINVILLE, ACHICOURT ou AGNY commencent à taper à notre porte.*

Les Conseillers à l'unanimité maintiennent leur position : aucun paiement pour nos enfants inscrits à l'extérieur.

Henri MACE précise que « *payer à l'extérieur ce que nous pouvons offrir sur place n'est pas conciliable ; l'école de WAILLY a des enseignantes d'un très bon niveau qui délivrent une excellente instruction, nous avons de beaux locaux et nous sommes très attentifs (dans le bon sens du terme) aux sollicitations de notre Ecole. De plus cela donnerait un signal dans le temps d'amointrissement de nos effectifs avec un alourdissement de nos charges* ».

Jean-Marie ZIEBA surenchérit « *la Municipalité est au service du plus grand nombre, et elle se doit d'éviter les immixtions dans la gestion des cas particuliers.* »

Monsieur le Maire enregistre donc le fait de refuser de payer les Communes extérieures et d'accepter les inscriptions des jeunes enfants de 2 ans dont les parents sont exclusivement des habitants de WAILLY.

- ✓ Monsieur le Maire donne la parole à Francis DALONGEVILLE pour son intervention sur le chemin du Belloy et la Rue d'ARRAS.

Francis DALONGEVILLE : « Les travaux du Chemin du Belloy débuteront début mai 2016, et un arrêté sera pris pour que la route soit fermée de 8h00 à 17h00. La durée des travaux a été fixée à 15 jours. ».

« En ce qui concerne l'éclairage public de la Rue d'ARRAS.

Les dossiers de consultation seront envoyés fin avril auprès de trois Entreprises pour une ouverture des prix début juin 2016.

Les travaux devraient être réalisés au plus tard fin septembre 2016. »

✓ Monsieur le Maire donne la parole à Jean-Marie ZIEBA

Jean-Marie ZIEBA : « Précédemment je vous avait expliqué que le site de MEAULENS assurait 70% de la distribution d'eau potable sur le secteur de la CUA.

Sur le principe de précaution, la Communauté Urbaine a procédé à des forages sur le site de la Citadelle et sur le territoire de WAILLY.

Le forage de WAILLY a été retenu car ayant suffisamment d'eau pour assurer une distribution partielle.

Vous devez donc prendre en considération qu'une société répondant au nom de BIOTOPE, sous gouverne du bureau d'étude ICEA, interviendra chez nous entre avril 2016 et mars 2017 pour y effectuer un inventaire faunistique et floristique du terrain, notamment aux abords du Crinchon. ».

Monsieur le Maire tient à préciser que : « Les experts de chez BIOTOPE, ne pourront intervenir qu'à la nuit tombante ou tard le soir. Il ne faudra donc pas s'affoler si vous voyez dans le noir des individus évoluer avec leurs lampes frontales. Si vous ne devez pas avoir peur, il faut toutefois rester vigilant. Ces personnes habilitées ont une carte professionnelle qu'elles peuvent présenter à toute demande. ».

✓ Monsieur le Maire garde la parole pour rappeler que « deux services civiques avaient été recrutés, il n'en reste plus qu'un seul qui concerne le Chemin de Mémoire avec l'archivage numérique de pièces détenues par des habitants de WAILLY.

Je tiens à nouveau ici, remercier Christian CAPPON pour son investissement car c'est aussi lui qui assurera le statut de tuteur.

S'est présenté pour le poste un garçon qui est titulaire d'un master 2 en Gestion des Patrimoines historiques. Il devrait commencer son Service Civique dans les semaines qui viennent.

Ensuite, et je vous en avais déjà parlé, c'est l'érection d'une stèle à la mémoire des jeunes tirailleurs marocains tombés sur notre sol en septembre 1915.

Nous avons prévu cette instauration sur 2017, mais des fonds inattendus de la part du Souvenir Français, nous permettent d'ériger cette stèle le 22 septembre 2016 lors du passage à ARRAS du Secrétaire d'Etat.

Pour ce faire j'en profite pour remercier vivement Monsieur Jean-Pierre ROUSSEL présent dans la salle pour son aide dans les démarches. ».

✓ Denis VIGNERON demande la parole

Denis VIGNERON : « A propos du Centre de Loisirs sans Hébergement (ou CLSH), le thème qui vous avait été annoncé : « mieux manger et bien bouger », devrait être modifié car la Directrice : Mme Sandrine LEGRAND, est entrain de peaufiner son dossier et alliera les questions sur l'environnement, la protection de la Nature, l'Ecologie...Donc plus environnement au sein de notre village et activités sportives. ».

« Puis le Festival des INOUÏES qui a renforcé son partenariat avec la Commune. Le 22 mai prochain il y aura une manifestation importante organisée par les INOUÏES avec spectacle à 18h00 mais en ouverture la représentation de deux musiciens de notre village et la prestation des professeurs et de leurs élèves de la Clé des Sols. »

Monsieur le Maire revient sur le CLSH « Jean-Marie vous en a parlé tout à l'heure, les Communes de RANSART et RIVIERE bénéficiaient de CLSH Intercommunaux avec des spots isolés car mis en place par la Communauté de Commune de la Porte des Vallées.

Demain, ces Communes n'auront plus rien et j'ai déjà été approché par Mme la Maire de RANSART qui nous sollicite un partage de notre CLSH. Donc pourquoi pas RIVIERE aussi ?

Un Grand CLSH entre 3 Communes n'est pas du délire. C'est une autre organisation et ceci dans l'intérêt de tous nos enfants. ».

✓ Monsieur le Maire donne la parole à sa première Adjointe : Patricia DELIGNE.

Patricia DELIGNE : « Je serai brève. Je dois vous annoncer officiellement ce qui n'est plus un scoop pour beaucoup d'entre vous. Je vais quitter WAILLY.

Nous partons rejoindre notre fille en nous installant définitivement en NOUVELLE-CALEDONIE.

Ma démission du poste de Première Adjointe va être envoyée demain à Mme la Préfète avec copie à Monsieur le Maire. ».

Monsieur le Maire au nom du Conseil Municipal remercie vivement Mme DELIGNE pour son implication et ses actions au sein du Conseil Municipal et de la Commune. (Applaudissements y compris dans la salle)

L'ordre du jour étant épuisé,

Monsieur le Maire passe à la clôture de la séance.

Levée de séance à 22 h 20

Fait à WAILLY le 19 avril 2016

**Mickael AUDEGOND**  
**Maire**

**SIGNATURES des membres du Conseil Municipal ayant participé à ce Conseil.**

**Mme DELIGNE**

**Mme NOURRY**

**Mme LEFEBVRE**

**Mme SAVARY**

**Mme DELATTRE**

**Mme DALONGEVILLE**

**Mme CASIER**

**M. ZIEBA**

**M. DALONGEVILLE**

**M. MERCIER**

**M. MACE**

**M. VIGNERON**

**M. BOURDREL**

**M. HERMANT**